



COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

15 octobre 2020

Date de convocation et d'affichage : 8 octobre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

Membres présents à la séance : 13

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Rodolphe LEBRAVE, Joëlle PERRELLE

Membres absents excusés :

Eloïse VILLEMAGNE-GUILLARD a donné pouvoir à Anne LEROUX.

Patrick LEGRAIN a donné pouvoir à Richard BÉGHIN.

L'an deux mil vingt, le quinze octobre, à vingt heures quinze, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h25.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey BARON-GUTTY est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport annuel du Syndicat des Eaux du canton du Bois d'Oingt et de la commune annexe du Bois d'Oingt (SIEVO)
- Droit d'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité
- Convention pour l'installation d'un camion-pizza
- **Convention pour l'entretien du matériel et des poteaux incendie**
- Subventions aux associations
- Point sur les décisions prises par délégation par le maire
- Informations des commissions municipales
- Informations diverses

La proposition est adoptée.

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération N°20201001 du 15 octobre 2020

OBJET : Présentation des rapports annuels 2019 du Syndicat des Eaux du canton du Bois d'Oingt et de la commune annexe du Bois d'Oingt

Le maire expose aux membres du Conseil qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat des Eaux du canton du Bois d'Oingt et de la commune annexe du Bois d'Oingt, compétent en matière de gestion du service d'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service pour l'année 2019.

Ces rapports ont été présentés à l'assemblée syndicale du Syndicat le 17 septembre 2020, et conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 articles 3 et 4 il est présenté à l'assemblée communale. Le maire et les délégués au syndicat, Laurent GAY, Julien GUTTY (titulaires), Thierry TRONCY (suppléant), en ont commenté les indicateurs financiers et techniques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE ACTE de la communication qui lui est faite des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable au titre de l'année 2020.

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

Délibération N°20201002 du 15 octobre 2020

OBJET : Droit d'opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

La loi ALUR du 27 mars 2014 a transféré la compétence PLU à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier qui suit le renouvellement général des Conseils Municipaux. C'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 2021, la Communauté de Communes est compétente en matière de PLU qui devient Programme Local d'Urbanisme Intercommunal.

Toutefois, l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prévoit un droit d'opposition des communes au transfert de compétence. Cette opposition pour être retenue doit être votée et rendue exécutoire par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE S'OPPOSER au transfert de compétence PLU en application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

Délibération N°20201003 du 15 octobre 2020

OBJET : Convention pour l'installation d'un camion-pizza

Le maire fait part d'une demande reçue de M. Anthony ANTHOUARD, domicilié à Val d'Oingt. Il souhaite installer un camion-pizza sur la commune de Bagnols le dimanche de 17h30 à 00h00. Il exercera son activité de fabrication et de vente de pizzas sous l'enseigne « La Moite'Moite pizza ».

Le maire, sur proposition de Thierry TRONCY, adjoint en charge de l'aménagement des espaces publics et du développement économique et touristique, propose d'autoriser le stationnement du camion de manière habituelle sur la place du village et de manière exceptionnelle aux abords des courts de tennis du Plan. Lors du stationnement sur la place du village, le camion se fournira en électricité sur les équipements municipaux. Lors du stationnement au Plan, le camion sera autonome en électricité.

Les modalités de mise à disposition du domaine public sont fixées par convention. Ladite convention est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le stationnement du camion pizza,
- DE VALIDER le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui sera de 30 euros mensuels, soit 360 euros pour une année,
- D'AUTORISER le maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

Délibération N°20201004 du 15 octobre 2020

OBJET : Convention pour l'entretien du matériel et des poteaux incendie

Le maire présente au conseil municipal le contrat de prestation de services de la société SUEZ pour le contrôle et l'entretien des équipements de lutte contre l'incendie. Le contrat prendra effet à compter du 16 octobre 2020 pour une durée de cinq ans, le montant de la prestation s'élève à la somme de 1215 euros HT par an.

Le conseil municipal entend l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER le contrat de prestation de services
- D'AUTORISER le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.

Délibération N°20201005 du 15 octobre 2020

OBJET : Subventions aux associations – chèques loisirs bagnolais 2019

Afin de favoriser la pratique locale d'activités culturelles et sportives, la mairie octroie aux jeunes Bagnolais et Bagnolaises de 18 ans maximum qui en font la demande avant le 31 octobre un chèque loisirs bagnolais de 18 euros maximum pour la pratique annuelle d'une activité culturelle ou sportive dans une association située sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais-Pierres dorées. Des chèques loisirs bagnolais accordés en 2019 n'ont pas fait l'objet de délibérations pour leur remboursement auprès des associations bénéficiaires contrairement à ce qu'il avait été convenu avec elles. Considérant qu'il convient régulariser la situation, le maire propose de rembourser aux associations les sommes dues au titre des chèques loisirs bagnolais 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide D'OCTROYER à :

- Aikido Val d'Oingt : 18 euros
- La compagnie Fil rouge à Alix : 18 euros
- Sud Azergues Foot à Châtillon d'Azergues : 18 euros
- Association Ciel Escalade à Létra : 18 euros
- T3Ce Tennis à Châtillon d'Azergues : 36 euros
- Les Bergeronnettes Gymnastique à Pouilly-le-Monial : 18 euros

Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.

Délibération N°20201006 du 15 octobre 2020

OBJET : Subventions aux associations – remboursement transport piscine

Le Sou des écoles de Bagnols a pris en charge les frais de transport des enfants pour l'activité scolaire « natation » qui se tient à la piscine d'Anse. L'organisation mutualisée avec l'école de Frontenas permet de réduire les frais. L'association sollicite la prise en charge par la mairie de Bagnols de la moitié des frais de transport qui se montent cette année à 988,80 euros. La prise en charge demandée est de 494,40 euros.

Considérant qu'il convient de prendre en charge cette dépense au titre de l'implication de la mairie dans les activités scolaires et remerciant le Sou des écoles de la prise en charge de la moitié des frais, le maire propose de verser à l'association une subvention du montant correspondant, soit 494,40 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE PARTICIPER à hauteur de 494,40 euros aux frais de transport « piscine »,
- DE VERSER au Sou des écoles laïques de Bagnols la somme correspondante.

Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.

Délibération N°20201007 du 15 octobre 2020

OBJET : Subventions aux associations – participation cadeau de départ Mélanie LAURENT

En juillet 2020, lors du départ en mutation de Mélanie LAURENT, ATSEM, la mairie a participé au cadeau de départ de Mélanie LAURENT offert par le Sou des écoles qui a payé la totalité de la somme. A ce titre, le maire propose de rembourser à hauteur de 100 euros le Sou des écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE PARTICIPER à hauteur de 100 euros aux frais pris en charge par le Sou des écoles laïques de Bagnols,
- DE VERSER au Sou des écoles laïques de Bagnols la somme correspondante.

**Vote,
Unanimité,
La délibération est adoptée.**

Avant de procéder au vote des subventions aux associations, il est demandé aux membres du conseil de faire part des intérêts qu'ils ont dans les associations concernées. Ils s'abstiendront de prendre part aux discussions et au vote les concernant.

Délibération N°20201008 du 15 octobre 2020

OBJET : Subventions aux associations – Participation 2020

La mairie a reçu au titre de l'année 2020 une trentaine de demandes de subvention provenant d'associations locales (sport, maintien à domicile, aide sociale, culture) et nationales. Le public concerné par ces demandes est essentiellement : les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de grande précarité sociale.

Considérant qu'il convient de reconduire l'effort budgétaire au profit des associations,

Considérant que les demandes reçues pour les actions locales et favorisant le lien social sont prioritaires,

Le maire propose d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 5100 Euros :

Mines de liens	300 euros
Ateliers révélés	150 euros
Tennis Bagnols	200 euros
Association EHPAD Maison Jean Borel	150 euros
ADMR	1600 euros
EBBO	500 euros
GRS Ruban Beaujolais	500 euros
Cap Générations	200 euros
ABC Bibliothèque	1500 euros

Marine FLORIMOND, conseillère municipale, déclare s'abstenir de prendre part aux discussions relatives à l'ADMR et ne prend pas part au vote. Richard BEGHIN, ayant pouvoir pour Patrick LEGRAIN, déclare ne pas prendre part au vote au titre de son pouvoir quant à l'EBBO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'OCTROYER les subventions susmentionnées,
- DE VERSER aux associations les sommes correspondantes.

Vote,

La délibération est adoptée par 13 voix POUR et 2 personnes n'ont pas pris part au vote.

Délibération N°20201009 du 15 octobre 2020

OBJET : Subventions aux associations – Subvention exceptionnelle EBBO – Covid-19

L'association de basket EBBO (Entente Bagnols Bois d'Oingt) a sollicité en date du 27 mai 2020 une demande de subvention exceptionnelle au titre de soutien à la vie associative dans le cadre d'une situation difficile liée à la crise COVID-19. L'association compte 120 licenciés et existe depuis plus de 50 ans. Les mesures sanitaires ont un impact fort sur les rentrées d'argent avec l'annulation des manifestations habituellement organisées et qui permettent d'assurer l'équilibre budgétaire de l'association.

Considérant la situation difficile traversée par l'association de basket EBBO et l'importance qu'elle joue au niveau local tant au niveau de l'encadrement des jeunes que de l'animation de la vie locale et de l'emploi, considérant qu'il convient de contribuer à assurer la pérennité de l'association, le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle Covid-19 d'un montant de 500 euros.

Richard BEGHIN, ayant pouvoir pour Patrick LEGRAIN, déclare ne pas prendre part au vote au titre de son pouvoir quant à l'EBBO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'OCTROYER la subvention exceptionnelle susmentionnée,
- DE VERSER à l'EBBO la somme correspondante.

Vote,

La délibération est adoptée par 14 voix POUR et 1 personne ne prend pas part au vote.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Ont été reçues en mairie les demandes préalables de travaux suivantes : ouverture de fenêtre pour Gérard GUTTY et changement de portail pour Vincent GONNET.

Aucune décision n'a été prise par délégation par le maire depuis le conseil municipal du 3 septembre 2020.

Les arrêtés réglementaires suivants ont été pris depuis le 3 septembre 2020.

- 2020/19 : travaux d'inspection télévisuelle du réseau d'assainissement du Bourg de Bagnols par la société SUEZ missionnée par le SAVA (7 septembre 2020).
- 2020/21 : arrêté réglementant l'utilisation des salles communales de Bagnols (14 septembre 2020)
- 2020/22 (3 octobre 2020) : occupation temporaire du domaine public, permission de stationnement camion-pizza.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

AMENAGEMENT DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES PUBLICS

- Les projets d'aménagement sont en cours de priorisation.
- Création d'un groupe de travail « organisation mairie, agence postale communale et services publics » qui va déterminer un premier cahier des charges.
- Boucles Géopark : tous les poteaux ont été installés et fléchés ; un plan de ces parcours va être publié ; le projet de table d'orientation avance avec un nouveau BAT sur la partie impression.
- Extension de la ZA des Bruyères, tous les lots sont commercialisés et les demandes de permis de construire sont en cours.
- Les vitraux ont été posés dans la Chapelle Saint-Roch.
- Les porte-vélos sont posés place du Château.

ACTION SOCIALE

- Le Repas des Aînés inter-villages est annulé du fait de la situation sanitaire et il a été proposé à chaque Aîné (+70 ans) de recevoir un colis de fin d'année. Le fichier des Aînés est à jour.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Bon fonctionnement et bonne relation avec l'école avec beaucoup de souplesse et d'engagement des agents municipaux ; le conseil d'école se tiendra mardi 3 novembre.
- Effectif en hausse à la cantine : + de 50 repas servis chaque jour.
- Beaucoup de difficultés avec le logiciel gérant la facturation et les inscriptions périscolaires mais des solutions sont en cours.
- Une prise de contact individuelle est prévue avec les familles concernées par des impayés.
- Accueil de 2 stagiaires à l'école qui traduit d'une volonté de la mairie de soutenir les jeunes et leur formation en accord avec l'équipe pédagogique.

GESTION DES SALLES COMMUNALES

- Protocole sanitaire et sens de circulation affichés dans les salles communales

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS

- Gestion courante et travaux réguliers pour l'entretien des logements locatifs et des bâtiments publics (école, salles communales) et des espaces publics.
- Programmation de travaux de remplacement des fenêtres et des portes des bâtiments publics et demande de subvention (économie d'énergie) pour les mener à bien. Des demandes vont être effectuées auprès de la Région et du Département.
- Des travaux de voirie sont programmés en 2021 rue de la Pompe en lien avec les travaux du SAVA ; voir avec le SYDER si on peut les associer avec des travaux d'enfouissement des lignes électriques.
- Les pigeons du Bourg sont une nuisance gênante non maîtrisée. Attache a été prise auprès de la Société de Chasse de Bagnols pour envisager des solutions. Un premier nettoyage du clocher a été effectué par les agents avant l'intervention d'une société extérieure pour désinfection. Les rues vont également être nettoyées.
- La mairie a proposé via la lettre infos électronique une commande mutualisée de fioul. De nombreux habitants ont été intéressés par la démarche. 23 500 litres ont été commandés dont 8 500 litres pour la commune, ce qui a permis d'avoir des conditions avantageuses ; prochaine commande prévue en cours d'hiver. Contacter Laurent GAY pour tout renseignement : laurent.gay@bagnols.net

FLEURISSEMENT

- Une subvention « Haie Champêtre » a été obtenue par la mairie auprès de la CCBPD pour plantation d'une haie de 60 mètres dans la ZA des Bruyères.

INFORMATION COMMUNICATION

- Constitution d'un comité de relecture pour le bulletin annuel qui devrait sortir en Janvier 2021.

PROJET « RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-BLAISE »

- Rencontre le 16/10 sur les objets protégés de l'église avec le maire, la commission municipale, l'association Mémoire et Patrimoine, le Père Chaize (affectataire), Bruno GALLAND, conservateur des antiquités et objets d'art, et Martine PUBLIÉ, conseillère départementale et vice-présidente déléguée à la culture et au tourisme. Cette rencontre s'inscrit dans le projet global de rénovation de l'Église.

FINANCES

- Des délibérations modificatives du budget seront prises lors du prochain conseil municipal et la commission Finances recevra le percepteur le 23 octobre.

PROJET « LE PLAN 3 »

- Toute relation entre Bouygues Immobilier et la commune sur ce sujet est terminée. Les réflexions reprennent sur la base des études déjà réalisées et pour construire un projet de long terme viable et pertinent.

RELATIONS EXTÉRIEURES

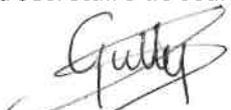
- Le maire souligne l'importance pour Bagnols que les conseillers municipaux participent de manière active aux commissions et groupes de travail de la CCBPD.

INFORMATIONS DIVERSES

- Nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie depuis le 14 septembre 2020 : Lundi 9h-12h, Mardi 9h-12h et 14h30-18h, Mercredi 9h-12h, Vendredi 14h30-18h.
- La fibre est attendue à Bagnols courant 2021.
- Rappel : les poubelles doivent être rangées hors du domaine public en dehors des ramasses (ordures ménagères : tous les vendredis et emballages légers : chaque mardi des semaines impaires).
- Le maire et Thierry TRONCY ont reçu l'association Cévidorées qui propose la location des toits des habitations pour la pose de panneaux solaires.
- Une enquête publique est en cours pour l'implantation d'un site de méthanisation à Lentilly. Les informations sont disponibles en mairie.
- Le passage à niveau de Légny-Les Ponts Tarrets va être en travaux et strictement fermé à la circulation des véhicules et des piétons du lundi 26 octobre 18h au vendredi 30 octobre 18h.
- Pour information, le conseil se réunira en commission générale le 12 novembre.
- **Prochain conseil municipal : jeudi 3 décembre 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La secrétaire de séance,


Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,


Jean-François FADY